

**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée spéciale du conseil de Saint-Sylvestre tenue le **20 novembre 2012**, à la Salle Bonne Entente, à 19 heures 30. Cette assemblée est convoquée par monsieur le maire et madame la secrétaire-trésorière et chacun est averti par courrier électronique. Les conseillers suivants sont présents : Jonathan Lavallée, Madeleine Breton, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe et Étienne Parent. A l'ordre du jour les points suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Préparation des dépenses en immobilisation
4. Salaires
5. Tarification des ordures
6. Intérêt sur les versements des taxes
7. Publication Journal Entre les Branches
8. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 125 -2012
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Nous avons travaillé la répartition des immobilisations pour l'année 2015.

Résolution numéro 126-2012
Salaires des employés

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité d'augmenter de \$ 0.50/heure les employés de la municipalité, soit les secrétaires, l'inspecteur municipal, préposé à l'entretien paysager, technicienne du service de garde, l'animateur du salon des jeunes ainsi que les pompiers volontaires, qu'une augmentation de 2.4 % soit versée à la concierge, et ce effectif à partir du 1er janvier 2013.

Tarification des ordures pour 2013

Nous avons discuté des coûts ainsi que de la tarification au niveau des ordures. L'arrivée du nouveau camion nous permettra de ramasser les conteneurs. Pour les résidences ayant des bacs

supplémentaires, une tarification supplémentaire serait à prévoir. On suggère un montant de \$ 50 de plus dans les circonstances suivantes :

Maison : 1 Bac accepté, 2^e et suivant \$ 50 de plus/bac
Ferme : 2 Bacs acceptés, 3^e et suivant \$ 50 de plus/bac
Commerce : 2 Bacs acceptés, 3^e et suivant \$ 50 de plus/bac

Résolution numéro 127-2012
Intérêt sur les versements des taxes

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité de maintenir un taux d'intérêt de 18 % annuellement pour les comptes en souffrance, que les intérêts moins de \$ 5 soient annulés après le versement final en octobre.

Publication Entre les Branches

Le journal Entre les Branches est un journal municipal qui a pour but diffusé de l'information au niveau de la municipalité et des organismes locaux. Comment doit-on gérer les articles qui sont plus à caractères publicitaires ? Est-ce qu'on les refuse ou demande-t-on une tarification mensuelle ? La tarification annuelle sera de combien ? Une décision sera prise sous peu pour ce dossier.

La levée de l'assemblée est faite à 22 heures 25 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 3 décembre 2012.

Mario Grenier, maire

Ginette Roger, sec.trés.